

SUPER CHALLENGE FSGT13



41ÈME ÉDITION



LA 41° ÉDITION DU SUPER CHALLENGE EST LANCÉE !

Sans doute, plus ancien challenge de courses pédestres en France, cette édition 2023 propose comme chaque année des nouveautés et des retours.

Lors de la dernière réunion de la Commission d'athlétisme, il a été décidé que pour faciliter la gestion des classements étant donné que les catégories changent au 1er septembre et que la majorité des licences sont prises à cette période, de passer le calendrier en saison sportive soit du 1er septembre au 31 août.

Toutefois pour cette édition 2023 les classements se feront sur l'année entière et les courses se déroulant entre le 1er septembre et le 31 décembre 2023 compteront également pour l'édition 2023/2024 qui prendra donc en compte les courses ayant eu lieu entre le 1er septembre 2023 et le 31 août 2024.

Pour l'édition 2023 ce sont les licences qui auront été validées avant le 31 mars 2023 qui seront prises en compte pour le bonus et pour la formation des équipes dans les courses en relais.

Nous proposons également le Tour Provençal des Cross des Familles qui permet sur un après midi de faire courir enfants et adultes sur différentes distances mais aussi ensemble dans le relais des familles.

Des soirées piste seront également programmées pendant les beaux jours.

Toutes ces compétitions sont prises en compte dans le classement final du Super Challenge

Un Trophées des Alpes est créé et portera sur les courses inscrites à ce calendrier, se déroulant dans les départements des Alpes de Haute Provence et des Hautes Alpes. Les 5 meilleurs résultats seront pris en compte et seront récompensés les 3 meilleurs hommes, femmes et clubs.



<https://www.fsqt13.org/>



<https://www.facebook.com/fsqt13>



<https://www.facebook.com/SCFSGT13/>

Pour les fédéraux : <https://cf2a.wordpress.com/>



ART 1 : Les clubs FSGT, associations de coureurs à pied et organisateurs d'épreuves pédestres hors stade, ont réalisé un calendrier comprenant des épreuves de notre région, sur lesquelles est établi le classement général du SUPER CHALLENGE.

ART 2 : LE SUPER CHALLENGE F.S.G.T. des courses pédestres est ouvert à toutes et à tous, conformément à la réglementation en vigueur.

ART 3 : Chaque club est responsable de son organisation et des classements établis. Pour participer à une course, les concurrents s'inscriront auprès du club organisateur comme pour n'importe quelle course.

ART 4 : A l'issue de chaque épreuve, des points seront attribués dans des classements distincts hommes et femmes, toutes catégories confondues, de la façon suivante :

1^{er}/1^{ère} : 300 points, 2^{ème} : 295 points, 3^{ème} : 291 points, 4^{ème} : 288 points, 5^{ème} : 286 points.

A partir du/de la 6^{ème}, les concurrents obtiendront : 285 points, 284 points... 3 points, 2 points, et 1 point au/à la 290^{ème}.

ART 5 : Dans les épreuves en relais, seront classés les concurrents des relais Hommes, Autres, Femmes ou Mixtes, cette dernière devant comprendre au moins 2 féminines, tous licenciés FSGT dans un même club à la date du **31 mars 2023**. Ils marqueront les points correspondants à la place de leur équipe dans un classement englobant les équipes Hommes et Mixtes pour les hommes, et englobant les équipes Femmes et Mixtes pour les féminines, suivant les barèmes de l'article 4.

ART 6 : Sur les épreuves comprenant plusieurs courses, seules les distances indiquées sur le calendrier officiel seront prises en compte.

ART 7 : Pour le classement général final, les 7 meilleures performances en points seront retenues. Un classement Scratch MASCULIN et FÉMININ, sera établi. Les 3 premiers et premières de chaque catégorie seront distingués, à condition qu'ils aient participé à 7 épreuves au minimum. En cas d'égalité, les coureurs seront départagés par leurs meilleures places suivantes.

ART 8 : Les catégories d'âge 2022/2023 seront prises en compte jusqu'au classement final.

ART 9 : Le SUPER CHALLENGE par équipe se fait sur 9 athlètes licenciés FSGT (5 masculins et 4 féminines), par totalisation des points retenus au classement individuel de chaque athlète, auquel est ajouté un bonus correspondant au nombre de participations de chaque licencié FSGT, même sur les courses où le coureur n'entre pas dans les points.

ART 10 : Un bonus de 300 points sera attribué aux athlètes titulaires de la licence FSGT adulte (ou jeune) de la saison en cours. La licence doit être impérativement prise entre le 1^{er} SEPTEMBRE 2022 et le **31 MARS 2023**. Toute licence homologuée après cette date ne comptera pas pour l'attribution des points de bonus.

ART 11 : Les coureurs licenciés dans un nouveau club après le 30 juin ne pourront être pris en compte pour ce nouveau club, que s'ils n'ont pas participé à des courses du Super Challenge avant leur adhésion et sur demande expresse de celui-ci. Sinon ils continueront à être comptabilisés dans leur ancien club.

ART 12 : Les classements finaux du «Tour Provençal des Cross des Familles 2022/2023» et du «Tour de Piste 2023» seront pris en compte conformément aux règlements de ces challenges.

ART 13 : Pour récompenser la fidélité et la participation au-delà de la 7^{ème} course, chaque athlète bénéficiera d'un bonus supplémentaire de 10 points par course, avec un maximum de 50 points.

ART 14 : La Commission Régionale d'Athlétisme FSGT s'engage à publier les classements du SUPER CHALLENGE sur les sites **courienfrance.com** et sur **<https://www.fsgt13.org/>**

ART 15 : Les clubs organisateurs verseront 0,30 € par coureur avec un minimum de 100 €, s'ils ont moins de 350 rentrants. Ils transmettront par mail les classements au format excel à **athle@13.fsgt.org** le jour-même.

ART16 : Pour tout litige concernant le déroulement du Super Challenge, seule la Commission d'Athlétisme de la FSGT sera compétente pour statuer.

CALENDRIER SUPER CHALLENGE 2023

Date	Epreuve	Distance-dénivelé	Montagne	H. Départ
08/01/23	31° La Fuvelaine, Fuveau (13)	7,3 et 15,2 km		10h30
08/01/23	6° Dévol'Ice Trail, Dévoluy (05)	8km-200m et 16km-700m	0 et M 140	10h00
14/01/23	4° trail Étoilé d'Orcières (05)	8km-400m et 14km-800	M.130 et M.140	17h15
15/01/23	42° Boucle Gardannaise, Trail des Gueules Noires Gardanne (13)	6 ; 12-300m ; 23 km-800m	0; M.130; M.140	10h00 -9h00
22/01/23	19° 10 km de Castillon, Port de Bouc (13)	6 et 10 km		10h00
29/01/23	7° La Panoramique de Carnoux (13)	13 km – 350m	M.130	9h45
05/02/23	14° Boucle de Valtrede, Chateauneuf les Martigues (13)	9; 14-350m et 25km-800m	0; M.130 ; M.140	9h30
05/02/23	2° Trail de la Saintaubanaise, Chateau-Arnoux (04)	8,2-380m et 14,5-620m	M.130 et M140	9h30
12/02/23	Le Trail du Plan, (Plan d'Orgon), (13)	7,5 km et 14 km-320m	0; M.130	9h30
26/02/23	13° Trail Alpilles-Glanum, St Remy (13)	10;15-650 et 30 km-1200m	0; M.140; M.160	9h00
04/03/23	Trail des neiges du Champsaur, St Léger les Mèlèzes (05)	9km-290m et 15km-660m	M.130 et M.140	18h30
19/03/23	30° Foulée des Félibres, Chateauneuf de Gadagne (84)	5 et 13 km		9h45 – 9h30
19/03/23	1 ^{er} Challenge Jean Roure, Les Pennes Mirabeau (13)	12km-256m et 21km-588m	0 et M.140	9h30
26/03/23	6° Le Calvaire Antibois (06)	10 km – 150m		9h00
09/04/23	22° Ronde de Château Gombert, Marseille (13)	7,2 ; 12-245m et 17,8-720m	M.0 et M.140	9h00
09/04/23	7° La Calanquaise, Carry le Rouet (13)	7,3 et 15 km-350m	0 et M 130	9h15-9h00
09/04/23	Courir et Marcher à Peynier (13)	11,5 et 17km-480m	0 et M 140	9h30
16/04/23	17° Draille de Fos sur Mer (13)	6,4 et 11 km		9h40 – 9h30
01/05/23	1° Triple Boucle de Montfort (04)	8,5-245m et 19,5 km-600m	0 et M.140	10h00 – 9h30
08/05/23	14° Trail des Eaux vives, Marseille (13)	10-700m et 17 km-1100m	M.130 et M.160	10h30 – 9h30
13/05/23	12° 3 heures de la Colline Notre Dame, Marignane (13)	Relais 3 ou 4 coureurs		15h30
28/05/23	24° Ronde de la Touloubre, Grans (13)	7,4 et 15,5 km		9h45 – 9h30
28/05/23	10° Le trail de la Font de Mai, Aubagne (13)	10k-450m - 24 k-1400m	M.130 et M.160	9h30 – 8h30
28/05/23	2° Escapade Champsaurine, St Bonnet (05)	12k-350m et 29k-1300m	M.130 et M.160	10h00 et 9h00
17/06/23	1° Urban Trail de Gardanne (13) souvenir Henry Maillot	6km et 12 km		18h30
24/06/23	25° 10 km Nocturne de Puyricard (13)	10 km mesurés		20h00
25/06/23	7° Trail du col du Noyer, Poligny (05)	12k-600;23k-1300;44k-2200	M.130-140-160	10h00 et 9h00
16/07/23	24° Sky Race de Montgenèvre (05)	13-700;27-1500 ;42-2600	M.130-140-160	7h00 à 9h30
23/07/23	4° Vauban Urban Trail de Briançon (05)	13 km – 500m	M.130	10h00
06/08/23	6° Trails des Lacs d'Orcières (05)	10-550;24-1550;42-2650	M.130-140-160	6h30 à 9h00
13/08/23	11° Trail de Dormillouse, Unesco Géoparc, Montclar (04)	11 – 27 et 42 km	M.130-140-160	10h-9h-8h
20/08/23	14° Trail des Balcons de Chateaufort (05)	12 km-600m; 24-1100m	M.140; M.160	8h30
16/09/23	17° Course des Vendanges, Puyricard (13)	5 et 10 km		17h00
23/09/23	16° Trail de l'Escalo, L'Escale (04)	30 km-1430m	M.160	8h30
24/09/23	26° Gambade Escalaise, l'Escale (04)	10 km et 20 km		9h50-10h00
30/09/23	3° Relais des Barnouins, Les Pennes Mirabeau (13)	Relais 4 coureurs		14h00
01/10/23	37° Martigues-Carro, Martigues (13)	17-130 et 27-800	0 et M 140	9h00
07/10/23	38° Foulées Pélistannaises (13)	10 et 25 km	0 et M.140	19h00 - 18h00
08/10/23	9° Les Falaises de Rognac, (13)	12 km		9h15
15/10/23	43° Cabro d'Or, Cabries (13)	5; 10 et 21 km mesurés		10h à 10h20
22/10/23	28° A l'Assaut du Tallagard Salon (13)	10 et 15 km-300m	0 et M.130	9h30
29/10/23	44° Marseille-Cassis (13)	20 km mesurés		9h30
04/11/23	11° Roquefortail, Roquedort la Bédoule, (13)	28-1000m	M.160	18h00
05/11/23	28° Ronde des Vignes, Roquefort la Bédoule (13)	5 et 14 km		9h30
05/11/23	27° Escapade, Ensues (13)	12,5 km		9h30
18/11/23	3° Trail des Trois Secs, La Ciotat (13)	17 km – 813m	M.140	9h00
03/12/23	34° Montée de Ste Anne, Lambesc (13)	6,2 et 15,2 km-300m	0 et M.130	9h30

Seront également comptabilisés :

Le classement individuel final hommes et femmes du « Tour Provençal des Cross des Familles 2022/2023 » comme une course

Le classement individuel final hommes et femmes du « Tour de Piste FSGT 2023 » comme une course

Les participations aux fédéraux de cross et hors stade (Route et Trail) uniquement pour le nombre de courses effectuées

Calendrier et règlement du Tour Provençal des Cross des Familles

- 12 novembre : Marignane (ATSCAF – la Colline Notre-Dame)
10 décembre : Marseille – 15° (ASM Vieux Port – Parc Séon)
28 janvier: Marseille - 13° (ASM Vieux Port - Parc Athéna)
5 février : Château Arnoux (TL CASA - 04)
4 mars: Septèmes les Vallons (USC - Fabrégoules)
25 mars : Plan de Cuques (MJC – Parc du Bocage)
15 avril : Les Pennes Mirabeau (APM)

- 1) Les cross sont ouverts à tous à condition de présenter une licence d'une fédération agréée portant la mention athlétisme en compétition et en cours de validité ou un Certificat Médical de non contre indication à la pratique de la Course à Pied en compétition excepté pour les mineurs qui peuvent remplir un questionnaire de santé.
- 2) Les inscriptions sont gratuites, et se feront auprès de la FSGT ou des clubs organisateurs. Elles seront valables pour l'ensemble des épreuves inscrites au calendrier. Un dossard plastifié sera remis lors de la première inscription et devra être conservé pour les épreuves suivantes.
- 3) Aucune récompense n'est prévue à l'issue de chaque épreuve. Un ravitaillement en eau sera offert. Les organisateurs pourront proposer une buvette aux frais des consommateurs pour tous les autres produits.
- 4) Comme pour le Super Challenge, les coureurs marqueront des points en fonction de leur place : 100 au premier, 95 au second, 91 au 3°, 88 au 4°, 86 au 5° puis de 91 moins la place jusqu'au 90°. Les coureurs classés au delà de la 90° place marqueront également un point. Pour les courses mixtes, le classement sera fait séparément entre les garçons et les filles. Sur les championnats, chaque course sera prise en compte séparément.
- 5) Il faudra avoir fait au minimum la moitié des épreuves, y compris les CF de cross, qui se seront déroulées régulièrement pour être classé et comptabilisé au Super Challenge, soit 3 sur 5 ou 6 courses, 4 sur 7 ou 8 courses.
- 6) Les titulaires de licences FSGT bénéficieront d'un bonus de 50 points à condition qu'elles aient été prises ou renouvelées avant le 30 janvier de la saison en cours.
- 7) Un classement Familles sera réalisé en prenant en compte les points des 3 meilleurs membres de chaque famille comprenant au moins 1 parent et 1 enfant (jusqu'à Junior compris). Lors de l'inscription, tous les membres devront être inscrits ensemble et justifier du lien familial (livret de famille).
- 8) Un classement par club sera également réalisé. Il prendra en compte les 6 coureurs les mieux classés, dont 2 hommes, 2 femmes et 2 enfants.
- 9) L'inversion de dossard entre concurrents ou toute déclaration erronée sur la composition des familles entraîneront leur disqualification.
- 10) La commission régionale d'athlétisme FSGT composera le jury d'organisation.
- 11) Les classements finaux hommes et femmes seront comptabilisés dans le Super Challenge comme s'il s'agissait d'une course classique.
- 12) Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol, de détériorations, d'accident ou de défaillance physique immédiate ou future, consécutif à un mauvais état de santé.
- 13) Dès la première épreuve, prise en compte des catégories 2022.

Calendrier des Championnats de France FSGT

Épreuves	Dates - Implantations
CROSS COUNTRY Minimes à Vétérans	<ul style="list-style-type: none">• Stains (93)• 26 février 2023
SALLE Minimes à Vétérans	<ul style="list-style-type: none">• Val de Reuil (27)• 12 mars 2023
10-21 km ROUTE ou 10 km ROUTE Cadets à Vétérans	<ul style="list-style-type: none">• Noisy le sec (93)• 14 mai 2023
PISTE Individuel et par équipe Minimes - Cadets - Juniors - Seniors – Vétérans	<ul style="list-style-type: none">• Brétigny sur Orge (91)• 24/25 juin 2023
COURSE NATURE / TRAIL Juniors à Vétérans	<ul style="list-style-type: none">• Douchy les Mines (59)• 22 octobre 2023